

se sont trouvées, ayant à faire face, comme elles le croyaient, à certaines éventualités au Moyen-Orient. Elles se sont mêlées de l'affaire afin d'empêcher que ces événements ne s'enveniment. Seule l'Histoire dira si elles ont eu tort ou raison. Selon moi, elle les approuvera, compte tenu des circonstances particulières. Je pense qu'elle décidera également que les États-Unis ont tardé, comme toujours d'ailleurs,—et je dis cela de propos délibéré,—à intervenir. Ils ont tardé lors de la seconde Grande Guerre. Il a fallu l'attaque de Pearl-Harbour pour les décider à agir,—et c'était un an après le début des hostilités. Ils ont tardé lors de la première Grande Guerre, en déclarant que ce conflit ne les regardait pas. Pourtant, un pays puissant et riche a assurément certains devoirs envers le reste du monde et il doit voir à les remplir. Des éditoriaux ont souligné que les États-Unis ne semblent pas se rendre compte qu'ils ont atteint le rang d'adultes et qu'ils doivent accepter leur part de responsabilité.

Pour ce qui est du Canada, je suis heureux que le ministre des Affaires extérieures ait proposé qu'une force policière soit envoyée au Moyen-Orient; je crains seulement que cette proposition n'arrive trop tard. Nasser a déclaré qu'il interdisait à nos hommes l'entrée de son pays, parce que nos uniformes ressemblaient à ceux des soldats anglais. C'est Nasser lui-même et pas un autre, notons-le bien, qui a fait cette déclaration. On a déclaré à l'autre endroit que c'était parce que notre drapeau ressemblait à celui de la Grande-Bretagne qu'il ne voulait pas nous voir chez lui, mais en vérité Nasser a dit que nos uniformes lui rappelaient le soldat anglais et qu'il ne voulait pas voir cela chez lui.

Ce que je n'arrive pas à comprendre c'est que le Canada permette à un tel homme de nous dicter notre ligne de conduite. Pourquoi ne nous sommes-nous pas opposés à son attitude lorsque la question a été débattue aux Nations Unies? On voulait constituer une force policière et nous étions disposés à fournir un contingent de 1,000 à 1,200 soldats. Mais on nous informe qu'on va nous permettre d'envoyer des commis, des sténographes, des plongeurs, des cuisiniers et aides-cuisiniers, mais pas de militaires. Qu'avons-nous à nous plier aux désirs de M. Nasser?

Voilà pourquoi, honorables sénateurs, j'estime que nous commettons une grave erreur dans l'attitude que nous prenons à l'égard de la question. Je m'oppose de façon absolue à toute condamnation de l'Angleterre et de la France. A la lumière de tous les faits et après mûre réflexion, j'aurais appuyé d'emblée l'intervention de ces deux grandes nations.

Des voix: Bravo!

L'honorable W. Ross Macdonald: Honorables sénateurs, je tiens d'abord à féliciter le motionnaire (l'honorable M. Wall) et le motionnaire en second (l'honorable M. Fournier) de l'adresse en réponse au discours du trône. Nous traversons en ce moment, comme nous l'a rappelé le chef de l'opposition (l'honorable M. Haig), une étape très critique de notre histoire et je crois que le choix des motionnaires de l'Adresse a été des plus heureux.

Il convenait bien que le sénateur cadet de Winnipeg, comme l'a surnommé hier le chef de l'opposition, propose l'adresse. Né de parents ukrainiens, il connaît à fond les conditions qui existent dans l'Europe orientale et en Asie; il sait nous faire partager son émotion lorsqu'il parle des événements qui se déroulent en Hongrie. Au cours de ses observations il nous a dit que dans la patrie de ses ancêtres, il existe actuellement des conditions semblables à celles qui règnent en Hongrie; la population privée de toute liberté y est opprimée par la Russie.

Le sénateur cadet de Winnipeg connaît aussi très bien le Canada. Il a en outre représenté le Canada aux Nations Unies; l'expérience acquise au contact des représentants d'un grand nombre de pays lui conférait un titre de plus pour proposer, et de façon si éloquente, l'adresse en réponse au discours du trône.

Je tiens aussi à dire tout le plaisir que j'ai eu à suivre le discours du motionnaire en second, l'honorable sénateur de Delanau dière (l'honorable M. Fournier). Comme j'ai déjà eu l'avantage de l'entendre à la Chambre des communes, je m'attendais de sa part à de grandes choses. Il a parlé surtout en français et c'est en français que je tiens à le féliciter et à commenter brièvement un des points qu'il a soulevés.

(Texte)

Je désire féliciter mon honorable collègue qui a appuyé l'adresse en réponse au discours du trône. Nous savons tous qu'il est un parlementaire d'expérience, et, par conséquent, la clarté et l'excellence des remarques qu'il a prononcées en anglais et en français ne nous surprennent nullement, et nous désirons l'en remercier sincèrement.

Au cours du discours qu'il a prononcé hier, l'honorable sénateur de Delanau dière a mentionné qu'il nous faudrait un drapeau national distinct, et je suis certain que la plupart des honorables sénateurs sont de cet avis. Cependant, nous constatons que depuis quelque temps, l'opinion publique dans diverses parties du pays est loin d'être unanime sur ce point. Je crois que nous sommes tous d'avis qu'un drapeau national pourrait contribuer à nous unir dans une